Zeitschrift: Vermessung, Photogrammetrie, Kulturtechnik: VPK = Mensuration,

photogrammétrie, génie rural

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Vermessung und Kulturtechnik (SVVK) =

Société suisse des mensurations et améliorations foncières (SSMAF)

Band: 91 (1993)

Heft: 1

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

être considérée comme étant favorable à la compensation écologique, puisqu'elle permet de transformer des surfaces herbagères intensives en prairies à fromental (Arrhenatherum elatius) peu intensives (600.— francs par ha en plaine, 300.— à 450.— francs par ha en montagne).

Le pas qui suivra prochainement, sera d'inclure la compensation écologique dans la définition des systèmes d'exploitation compatibles avec l'environnement tels que la production intégrée ou l'agriculture biologique (Art. 31 b de la future nouvelle loi sur l'agriculture). Il est aussi question d'en faire une condition obligatoire pour l'obtention des paiements directs selon l'art. 31 a de la loi sur l'agriculture.

Finalement, il convient de noter que l'article 16 alinea 2 de l'ordonnance du 2 octobre 1989 sur l'aménagement du territoire mentionne spécifiquement que, dans la recherche et la conservation des surfaces d'assolement pour l'agriculture, la compensation écologique doit pouvoir trouver sa place sans contrainte. La décision récente du Conseil fédéral concernant le «plan sectoriel des surfaces d'assolement» confirme ce principe.

Autres domaines d'application

A ce titre, l'aménagement du territoire joue un rôle considérable, puisque qu'il figure parmi les instruments les plus adéquats pour fixer dans des plans d'affectation communaux ou régionaux les mesures de compensation qui ont été préconisées. S'il appartient aux cantons de veiller à prendre des mesures de compensation écologique non seulement dans les zones rurales, mais aussi à l'intérieur des localités, il convient aux autorités fédérales, outre l'apport de soutiens techniques et financiers aux cantons, de veiller à assurer la compensation écologique lors de l'accomplissement des tâches de la Confédération, notamment lors des constructions autoroutières ou ferroviaires ainsi que lors d'e240 ha

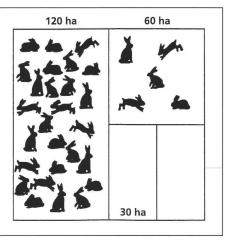


Schéma de morcellement d'une surface de 240 ha et de son influence sur les populations de lièvre commun. (Source: Rolf Anderegg, Routes et chemins conduisant la faune sauvage à la mort par isolation, in: Faune sauvage 3/83.)

xamen de projets subventionnables tels que les améliorations foncières, les projets forestiers, les corrections de cours d'eau, ainsi que lors de l'octroi des autorisations nécessaires pour des défrichement, remontées mécaniques, des lignes électriques, etc.

Sans un espace vital suffisant, la flore et la faune sauvages – comme l'homme – ne peuvent plus survivre. Le cas du lièvre commun, typique des vastes plaines agricoles, dont les populations sont actuellement en très forte régression, illustre parfaitement le phénomène. Si le morcellement insidieux – sans perception immédiate de notre part – de notre paysage quotidien continue de se poursuivre, c'est la base de nos conditions de vie qui sera détruite irrémédiablement.

La compensation écologique, par son rôle régénérateur, constitue donc un instrument vital, tant pour la sauvegarde de notre patrimoine naturel et paysager que pour la conservation de notre cadre de vie et de celui des générations futures.

D'autres articles du bulletin d'information 3/92 de l'office fédéral de l'aménagement du territoire:

- Multifonctionnalité de l'espace naturel et paysager
- Fonctions de l'espace rural
- Sauvegarde et avenir des régions et de la population de montagne
- Avenir de l'espace rural
- Surfaces d'assolement les «réserves de crise»

Adresse de l'auteur:
Raymond Pierre Lebeau
lic. ès sc. nat.
Chef de la section compensation
écologique
Office fédéral de l'environnement, des
forêts et du paysage (OFEFP)
CH-3003 Berne



Möchten Sie Ihren Mitarbeitern, Ihren Verwandten oder Freunden eine Freude bereiten? Dann rufen Sie uns für ein Geschenkabonnement an. 12mal jährlich informiert unsere Fachzeitschrift ausführlich und informativ über

- ♦ Vermessung
- ♦ Photogrammetrie

- ♦ Umweltschutz und
- ♦ Geo-Informationssysteme.

SIGWERB AG Dorfmattenstrasse 26 5612 Villmergen Telefon 057 / 23 05 05